

PROCES VERBAL du conseil d'école du mardi 10 novembre 2020 (distanciel par Via)

Sont présents :

M. Lebreton, directeur de l'école

Mmes Petiot, Poligné, Petton, Le Floch, Demé, Rayer, Chauvel, Besrest, Buléon Descormiers
enseignantes,

M. Marchand, Adjoint de la mairie aux affaires scolaires,

Mmes Turni et Bodin, membres de la commission scolaire

Mme Moisan-Bérault, responsable du service périscolaire

Mmes Pinson, Soulcé, Lebruman, Moguet et Mr Mamouni représentants de parents d'élèves

Sont excusés :

Mme Le Meur, IEN de la circonscription de Liffré,

M Barbette, maire de Mézières,

Mmes Debos, Estrade, Wilser, Jaladon représentantes de parents d'élèves

Secrétaire de séance : M. Lebreton

Ouverture du conseil à 18h30

Ordre du jour :

- Compétences et rôle du conseil d'école
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves.
- Effectifs de rentrée et organisation pédagogique de l'école
- Bilan financier de la coopérative scolaire sur l'année précédente
- Vote du règlement intérieur
- Présentation des différents projets prévus dans l'école
- Rapport sur les exercices d'évacuation incendie et confinement
PPMS intrusion extérieure, et la rentrée du 2 novembre
- Questions des représentants de parents d'élèves

1) Compétences et rôle du Conseil d'Ecole

Les compétences du conseil d'école :

Le Conseil d'école se réunit 3 fois dans l'année et est présidé par le directeur de l'école, il peut y en avoir des exceptionnels. Il peut également être réuni de manière extraordinaire à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Art 17 du décret 90-788 du 6 septembre 1990 sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires : siègent le directeur (président), l'Inspecteur de l'Education nationale, le maire ou son représentant et un adjoint, les enseignants, un maître du RASED, les parents d'élèves élus, le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) s'il y en a un.

D'autres personnes peuvent assister au conseil avec voix consultative en fonction de l'ordre du jour (exemple : ATSEM, personnel du périscolaire, personnel du RASED...).

Art 18 : On vote le règlement de l'école, on parle de l'organisation de la semaine scolaire, de la sécurité et de tout ce qui concerne le fonctionnement et la vie de l'école (scolaire et périscolaire), on y adopte le projet d'école. Le directeur y transmet les informations nécessaires.

Art 19 et 20 : Un Procès Verbal est rédigé et transmis au maire, à l'IEN, aux parents élus. Après approbation, il est communiqué à tous les parents par l'intermédiaire d'Educartable.

A propos du mode de transmission du procès verbal aux familles : diffusion sur le site internet de la mairie et transmission par mail aux familles via educartable.

2) Les élections

Elles ont eu lieu le 9 octobre 2020.

Quelques chiffres : 228 inscrits / 119 votants / 107 suffrages exprimés / 12 votes nuls

Un taux de participation de 52% (supérieur à l'an passé, qui était de 35%)

C'est peut être lié au fait que tout le monde ait voté par correspondance.

Ont été élues titulaires (8 sièges à pouvoir pour 1 liste présentée de 9 candidats) : Mmes Pinson Aurélie, Jaladon Séverine, Debos Aurélie, Lebruman Aurélie, Estrade Sabrina, Moguet Anne, Soulcie Rébecca, Wilser Isabelle.

M. Mamouni Tahar est suppléant.

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Les parents d'élèves titulaires élus au conseil d'école sont membres à part entière du conseil d'école : ils y ont une voix délibérative.

Ils peuvent être remplacés par un suppléant s'ils sont absents.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels scolaires et périscolaires.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés lors d'entretiens confidentiels.

Ils représentent les parents et les familles lors des conseils d'école. Pour ce faire, ils interrogent les familles au préalable ; ils interviennent lors du conseil d'école chaque fois qu'ils pensent pouvoir apporter des éléments d'information utiles à l'ensemble des membres du conseil ; ils s'assurent de la diffusion d'un compte-rendu accessible aux familles. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre contact avec les représentants des parents d'élèves par l'intermédiaire de la boîte aux lettres, située à côté du portail ; ou par un courrier électronique à l'adresse suivante : parentslevesvalleeverte@yahoo.fr

3) Effectif et organisation pédagogique de l'école

Les effectifs sont stables par rapport à la rentrée précédente : 165 élèves (+ 6 arrivées en janvier) soit 1 de moins que l'an passé.

Répartition des classes et enseignants

TPS/PS : 17 (2 + 15) (+ 6 TPS en janvier) : Mme Demé (et Mme Poivet, ATSEM)

MS : 21 : Mmes Petton et Chauvel (le vendredi) (et Mme Douasbin, ATSEM)

GS: 18 : Mme Petiot (et Mme Guedeu, ATSEM)

CP : 19 : Mme Le Floch

CE1 : 23 : Mmes Rayer et Chauvel (le jeudi)

CE2 : 25 : M. Lebreton et Mme Buléon Descormiers (le jeudi et 1 lundi sur 3)

CM1/CM2 : 20 (15 + 5) : Mme Besrest

CM2 : 22 : Mme Poligné

Concernant la loi et la scolarisation obligatoire dès 3 ans, je me permets de rappeler que tous les enfants qui ont ou qui auront 3 ans en 2020 doivent être scolarisés dès septembre.

Il y a aussi obligation d'être présent toute la journée, sauf demande faite par les familles en début d'année (avec avis du directeur et décision de l'Inspectrice de l'Education nationale). C'est le cas en particulier de parents qui souhaitent que leurs enfants restent parfois l'après midi à la maison pour pouvoir se reposer. Une seule demande a été faite pour notre école qui a été validée par l'Inspectrice.

Pour information, les Tout Petits ne sont pas concernés par ces règles. Ils seront 6 à venir à la rentrée de janvier. Leur temps scolaire peut être adapté si la famille le désire.

Décloisonnements :

Mme Demé, étant sans élève présent dans la classe à partir de 14h (mais toujours responsable de ses élèves sur le temps de sieste), elle travaille sur ce temps de sieste avec plusieurs groupes :

- les CE2 2 fois par semaine en petit groupe sur de la production écrite
- les CP 2 fois par semaine aussi en petit groupe sur de la production écrite

Les CM font aussi des échanges en histoire et géographie. Mme Poligné va dans les 2 classes pour faire Histoire et Mme Besrest fait Géographie dans les 2 classes. Pour respecter le protocole sanitaire, seules les enseignantes se déplacent.

Pour la classe orchestre, les CM2 de la classe de Mme Besrest partent avec ceux de la classe de Mme Poligné, qui les accompagne lors de cette séance.

Enseignement de l'EPS

Les élèves de CP et CE1 se rendent actuellement à la piscine (les CM1 qui n'avaient pas atteint le niveau attendu de fin de CE1 s'y rendaient en début d'année mais pour respecter le protocole sanitaire, ils n'y vont plus depuis la rentrée de novembre). Cela se poursuit malgré le contexte sanitaire actuel. Les séances ont lieu les vendredis jusqu'au 4 décembre 2020.

Les élèves partent à 9h45 de l'école et reviennent vers 12h05.

Les élèves de CE2 iront aussi à la piscine de Liffré tous les mardis à partir du 22 mars et jusqu'au 29 juin 2021. Ils partageront le bassin avec une classe d'une autre école mais les élèves ne seront pas mélangés.

Cette activité est totalement financée par la municipalité (activité + transport).

La salle des sports de Saint Jean sera fréquentée dans l'année, mais pour l'instant, au regard du contexte, il est difficile d'imaginer un déplacement là bas.

Activités Pédagogiques Complémentaires.

Les APC s'ajoutent aux 24h d'enseignement hebdomadaires. Elles ne sont pas obligatoires mais proposées aux familles et soumises à leur accord. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves, sont organisées par les enseignants et permettent :

- un travail autour de la lecture (demande du ministère de l'Education nationale)
- des ateliers mathématiques (en élémentaire uniquement)
- un travail autour du langage en maternelle

Cette année, ces APC se déroulent le midi.

Les parents sont avertis généralement la semaine précédente avec un mot dans educartable.

Les APC ont lieu avec des groupes entre 2 et 3 élèves, sur un temps d'environ 30 minutes.

4) Bilan financier de la coopérative scolaire

Bilan financier positif de 3 453,10€. Cela s'explique pour 2 raisons principales :

- le confinement a réduit les dépenses pendant 3 mois
- Des avances ont été envoyées aux organismes qui devaient nous accueillir. L'argent restant est toujours sur le compte de la COOP scolaire en attendant le règlement définitif des classes découvertes (soit 4 302€).

Il y avait en effet 7 143€ sur le compte en fin d'exercice 2019-2020.

Les recettes viennent de la participation volontaire des parents (2000€ environ), et des actions autour des classes découverte (2000€ de la part de l'Amicale laïque, 2125€ de recettes suite au cross parrainé et à l'action « Lire c'est partir »).

Les ventes de gâteaux ont rapporté 600€.

La coopérative scolaire a permis de financer plusieurs projets l'an passé : les élèves des classes de PS/MS sont allées au Centre culturel de Liffré-Cormier (210€), les classes de CP, CP/CE1 et de CE1/CE2 sont allées aux Champs libres (200€), les PS/MS sont allés au cinéma Le Mauclerc pour Noël, les GS ont eu un projet avec le CCAS de Fougères et sont allés au FRAC (150€), les CM ont fait de l'escrime (270€). D'autres dépenses étaient prévues.

Cet argent a aussi financé la participation des classes de MS, GS et CP aux Incorruptibles (152€), l'inscription de 6 classes à Educartable (112€)...

Les parents ont donné 3 euros pour les ateliers cuisine en maternelle.

(Sur le global : recettes : 16 000 euros, dépenses : 13 000 euros)

=> les comptes ont été vérifiés et approuvés par une représentante de parents d'élèves et une enseignante (fin septembre) ainsi que par l'OCCE.

Si vous souhaitez voir les pièces comptables, tout est visible et vérifiable.

Pour information, nous avons changé de banque. Nous sommes maintenant à la Banque Populaire Grand Ouest.

5) Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est basé sur le règlement type départemental, qui a été mis à jour le 3 juillet dernier. Y sont abordés les points suivants : les horaires, l'admission à l'école maternelle et élémentaire, le port de signes religieux, le respect dû aux uns et aux autres, les règles d'hygiène, la concertation entre les familles et les enseignants, les autorisations d'absences.

Le règlement intérieur sera distribué aux parents suite à ce conseil d'école par mail.

Le directeur réaffirme l'importance de respecter les horaires de l'école.

Il réaffirme aussi l'importance de laisser son enfant malade à la maison, en particulier en ce moment.

Validation du nouveau règlement intérieur pour l'année 2020-2021 :

Vote pour : 17 Vote contre : 0 Ne se prononce pas : 0

6) Les projets liés à l'école

6.1 : le projet d'école

Le projet précédent était effectif jusqu'en juillet 2020. Avec le confinement, il devait être retravaillé l'an passé mais ça n'a pas pu se faire du fait du contexte sanitaire. Les enseignants vont travailler à en créer un autre pour la rentrée de 2021.

Celui en cours est composé de 2 axes.

Axe 1 : APPRENDRE A ETRE ACTEUR ET AUTEUR DE SES APPRENTISSAGES.

Différentes actions ont été déclinées pour permettre aux élèves de travailler sur cet axe : travailler sur la résolution de problèmes, poursuivre un travail entamé avec le projet d'école précédent en continuant à faire des expériences en sciences (démarche scientifique)

Axe 2 : APPRENDRE A VIVRE, A AGIR, A APPRENDRE ENSEMBLE EN ACCEPTANT LES DIFFERENCES INTER-INDIVIDUELLES

Poursuivre des choses mises en place les années précédentes telles que les conseils de délégués, les conseils de classe, mais aussi la mise en place des agendas coopératifs afin que les élèves apprennent à se connaître, et à mieux vivre ensemble.

Mettre en place des sorties (avec nuitée par des classes découvertes) qui permettent au groupe classe de vivre des moments agréables ensemble.

En parallèle à ces axes, 4 parcours sont priorités au niveau national (où nous avons identifié des besoins et proposé des actions) :

- le parcours citoyen,
- le parcours artistique et culturel
- le parcours santé
- le volet numérique

6.2 : projets qui vont avoir lieu cette année :

MATERNELLE

- Il était prévu de faire un projet autour des fourmis. C'est annulé du fait du Covid-19.
- Les années précédentes, des élèves des classes élémentaires lisaient des livres aux classes de maternelle. Ce brassage n'est pas possible du fait du Covid-19 non plus.
- La semaine de la maternelle sera renouvelée cette année (si possible) : les classes ouvriront leurs portes à des parents d'élèves afin qu'ils participent avec les élèves à des ateliers, ou qu'ils viennent présenter leurs professions ou leurs loisirs aux classes.

ELEMENTAIRE

- L'orchestre à l'école se poursuit cette année pour tous les CM2. Quelques représentations auront lieu dans l'année (si possible). Du fait du nouveau protocole, les élèves des 2 écoles (privée et publique) ne peuvent plus être ensemble dans la salle des fêtes. Elles alternent donc un lundi sur 2.
- Musique à l'école avec Théo pour les 3 classes de CP, CE1 et CE2. Les 3 classes bénéficient d'une intervention hebdomadaire de 45 minutes (vendredi). Ils travaillent le chant, mais vont aussi travailler sur l'écoute, les émotions suscitées par la musique, sur la création de sons en lien avec un extrait de film.
- Les CM1 bénéficient aussi d'un projet musique. Une intervenante viendra travailler durant 12 séances autour de la mythologie grecque (écoute d'opéras, associer des chants à une musique).
- Chut Je lis : Lecture quotidienne libre pendant 10 minutes dans toutes les classes d'élémentaire.
- Projet Ciné jeunes pour les classes de CP, CE1 et CE2 : les élèves de CP vont voir 2 films, les CE1 et CE2 4 films. Un intervenant viendra après chaque visionnage de films en classe pour travailler autour de ces films.
- les CM ont travaillé la pratique du vélo pour une éventuelle sortie en fin d'année.
Les CE2 passeront le permis piéton plus tard dans l'année (si possible) + CM1 qui n'ont pas pu le faire l'an dernier.

- La classe de CE2 est allée au centre culturel de Saint Aubin du Cormier pour voir un spectacle sonore et visuel (Rick le Cube).
- Travail autour de la mythologie grecque en cycle 3.
- Les CM voulaient aussi faire du karaté, mais il est interdit de faire des activités duelles en ce moment à l'école.
- Les CM travailleront sur le projet « étamine » proposé par l'OCCE autour de mots qu'ils illustreront comme ils le souhaitent.
- Les élèves de CP bénéficient sur 6 séances de la présence d'une intervenante en relaxation. En respectant les 2 mètres de distance entre élèves, ils travaillent sur la respiration, la relaxation, la gestion des émotions. Ce travail sera réinvesti sur des temps de classe, par exemple avant des évaluations.
- En ce moment, les classes de CE1, CE2, CM1/CM2 et CM2 travaillent sur le Vendée Globe. Cela permet de travailler sur les sciences, sur l'espace (géographie)...
- Les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 iront en classe découverte artistique, si les conditions sanitaires le permettent.
- Les élèves des classes de CM2 et de CM1/CM2 iront en classe scientifique à Paimpol, si les conditions sanitaires le permettent.

ECOLE

- Le projet national « La Grande Lessive » a été mis en œuvre par quelques classes et présenté à la commune le 16 octobre dernier : les élèves ont produit des œuvres qui ont été visibles pendant cette semaine.
- Les classes de GS, CP et CE1 participent aux incorruptibles et les classes de PS, GS, CM1/CM2 et de CM2 à la malle coup de cœur. Il s'agit de travailler autour d'une sélection de livres et les élèves doivent élire celui qu'ils préfèrent.

7) Bilan des exercices incendie et PPMS, et la rentrée du 2 novembre

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le vendredi 9 octobre à 9h pour 7 classes de l'école (1 était à l'extérieur).

Le temps total d'évacuation + rangement dans la cour a été de 2 min 12.

Tout le monde est sorti à temps. C'était une première pour les PS mais ils sont sortis calmement sans affolement. Un autre exercice aura lieu plus tard dans l'année.

Il a été demandé aussi qu'il y ait 2 documents PPMS, aboutissant à 2 exercices dans l'année : une alerte « intrusion attentat » et une alerte « risques majeurs » qui concerne un danger autre (simulation d'une tempête par exemple et là les élèves resteront dans les classes).

Un exercice « intrusion attentat » a eu lieu le jeudi 15 octobre à 9h. Les élèves sont restés confinés dans leurs classes pendant 6 minutes environ (pas de mouvement cette année pour éviter les brassages). Ils devaient restés dans le noir autant que possible, se cacher de l'extérieur et faire le silence.

Quelques élèves ont pris cet exercice comme un jeu en élémentaire. La situation a été recadrée (le directeur est passé dans la classe pour rappeler l'importance de cet exercice).

La rentrée du 2 novembre a été particulière, mais elle s'est bien déroulée dans l'ensemble. Les familles ont respecté le nouveau protocole (à partir du jeudi 5 pour les familles de maternelle puisqu'il y a eu un aménagement de circulation dans la galerie).

Les élèves ont travaillé dans les classes autour des valeurs républicaines, de la laïcité et de la liberté d'expression.

Les classes du CE1 au CM2 ont écouté attentivement la lecture du texte de Jean Jaurès dans la cour de récréation, en présence de M. Marchand, Adjoint aux affaires scolaires, Elise Moisan Bérault et Mme Bodin, membre de la commission scolaire à la mairie. Ils ont aussi respecté la minute de silence en hommage à M. Paty, enseignant assassiné.

8) Questions des parents.

Temps scolaire :

Photo scolaire : elle aura bien lieu le 26 novembre. La date a été avancée par rapport aux années précédentes.

Les enseignants n'ont aucune information officielle concernant des masques transparents qui leur seraient fournis.

Résultats des évaluations nationales en CP et CE1 :

- a) En CP, les résultats nationaux viennent de paraître. Comme les années précédentes, c'est la reconnaissance des lettres en attaché et les exercices sur les sons (syllabes) qui sont le plus chutés. Ce travail se fait en fin de GS. Cette année, il a eu lieu à distance. Concernant les mathématiques, les résultats sont dans la moyenne.
- b) En CE1, concernant les mathématiques, c'est au dessus de la moyenne nationale. Les résolutions de problèmes restent difficiles et le fait de placer un nombre sur une droite graduée. En français, les résultats sont dans la moyenne.

Port du masque :

Dans l'ensemble, les enfants le portent bien. Il n'y a pas d'histoires entre enfants, qui en portent tous. La mairie a financé l'achat de 2 masques par élèves, ils ont été distribués par M. le Maire en présence de la presse locale (Ouest France et la Chronique) ce mardi 10 novembre directement aux élèves de CE2 et par l'intermédiaire des maitresses aux autres classes d'élémentaire.

Sur le temps périscolaire, les tables sont organisées pour que les élèves du même groupe classe restent ensemble. Chaque classe a sa zone, séparée des autres classes par une allée d'au moins 1 mètre.

Concernant les masques, les élèves d'élémentaire se lavent les mains, entrent dans la cantine et les rangent dans leur poche ou dans un sachet « sale » lorsqu'ils se mettent à table. Ils le remettent après. Il est changé lorsque les élèves rentrent en classe à 14h.

Effet du confinement sur les résultats des élèves :

Nous observons des difficultés pour les enfants à travailler en autonomie. Nous ne savons pas si c'est lié au confinement et au fait que les parents ont été très présents pour accompagner les enfants dans le travail à distance, mais ils ont des difficultés à travailler seuls en ce début d'année.

En CP, on note des difficultés à écrire en attaché. Une partie de ce travail n'a pas pu être effectué en fin de GS du fait du confinement et c'est un travail qui est repris en ce début d'année. Certains élèves écrivent toujours en lettres capitales.

Temps périscolaire :

- la cantine :

Il y a eu un certain nombre de dysfonctionnements avec Convivio depuis le début de l'année. La mairie et Elise devraient rencontrer le directeur commercial et le chef cuisinier très bientôt pour discuter de ces difficultés. Elise les a eus souvent au téléphone (par exemple pour diversifier les fromages proposés aux enfants).

Concernant des modifications liées aux repas, la mairie pense plutôt au fait de changer de prestataire (pas de cuisine à l'école, donc pas de cuisinier), mais il n'y en a pas beaucoup sur le marché.

Concernant les produits bio, la mairie transmettra des documents explicatifs aux représentants de parents d'élèves.

Pendant les repas, les élèves ne sont pas forcés à goûter. Il est proposé aux élèves de goûter, et une petite quantité est quoi qu'il arrive toujours servie.

Concernant les fruits, ils sont toujours épluchés pour les élèves de maternelle. Pour les élémentaires, les élèves sont invités à le faire seuls. S'ils n'y arrivent pas, ils sont épluchés. Cela rejoint le manque d'autonomie évoqué précédemment pour certains enfants.

En quoi consiste le passage en plan vigipirate Urgence attentats ?

M. Marchand va se renseigner.

Il est demandé à la mairie de se positionner sur les rythmes scolaires pour l'an prochain car nous sommes dans un système dérogatoire (la règle est normalement 4 jours et demi).

M. Marchand indique qu'il n'est pas prévu de changement d'horaire, nous allons rester dans ce système dérogatoire.

La mairie se pose la question de savoir si quelque chose pourrait être mis en place avant les vacances d'hiver autour de Noël. En effet, il n'y aura pas la manifestation mise en place habituellement par la mairie, et peut être que l'école pourrait faire quelque chose. C'est à voir avec l'équipe enseignante.

Date des prochains Conseils d'école : jeudi 11 mars 2021 à 18h30

lundi 21 juin 2021 à 18h30

Fin du conseil d'école 20h25

Le secrétaire de séance, M. LEBRETON

Le directeur, M. Lebreton